

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bavincourt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, en date du 4 avril 2023.

Étaient présents : MM CAYET Lionel, VERRET Philippe, GUELTON Pascal, L'HUILLIER Philippe, LORIDAN Olivier, NORMAND Laëtitia, POINCET Ingrid, CORBEAU Sabrina, BEAUCOURT Olivier

Etaient absents : BRIDOUX François, CARON Guillaume,

Est élu secrétaire : Mme NORMAND Laëtitia

Ordre du jour

- vote du taux des taxes
- subventions octroyées par la commune
- vote du Budget primitif 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU

M LORIDAN Olivier donne lecture du compte rendu de la séance du 9 mars 2023. Lecture faite, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNE

Le Maire signale qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées par la commune aux différentes associations et organismes privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes, sous réserve d'envoi d'un R.I.B :

Comité des fêtes de Bavincourt	3 500,00 €
APEI opération brioches	60,00 €
Association « Lire et Connaître »	50,00 €
Anciens combattants de Saulty	100,00 €
Association des parents du RPI	200,00 €
Etoile sportive de Saulty	100,00 €
Association école privée de Saulty	100,00 €

VOTE DES TAXES

Le Maire précise qu'il convient de voter les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, afin d'équilibrer le budget primitif de l'exercice 2023.

Entendu le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants:

Taxe sur le Foncier Bâti	Exercice 2023	34,52 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	Exercice 2023	40,01 %
Taxe d'habitation	Exercice 2023	13,84 %

Opération tente de réception

Le Maire propose l'achat d'une tente de réception de 80 places qui pourrait être utilisée par la commune et le Comité des fêtes.

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'acheter une tente de réception d'environ 80 places
- de créer l'opération 221 « tente de réception »
- de prévoir la somme de 3 000 € au Budget Primitif 2023 pour sa réalisation
- de donner tout pouvoir au maire pour sa réalisation et la signature de tous documents y afférents.

Opération rénovation du bâtiment sis au 5 route nationale

Le Maire propose de créer l'opération 222 « rénovation du bâtiment sis au 5 Route Nationale ». Les services de la Poste ayant quitté ce local, il convient de remettre le rez de chaussée en état pour accueillir les services de la M.A.M

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de créer l'opération 222 « rénovation du bâtiment sis au 5 Route Nationale »
- de prévoir la somme de 10 000 € au Budget Primitif 2023 pour sa réalisation
- de donner tout pouvoir au maire pour sa réalisation et la signature de tous documents y afférents.

Opération imprimante laser

Le Maire propose l'achat d'une imprimante laser pour le secrétariat

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'acheter une imprimante laser pour le secrétariat
- de créer l'opération 223 « imprimante laser »
- de prévoir la somme de 170 € au Budget Primitif 2023 pour sa réalisation
- autorise le paiement de ladite facture avant le vote du BP 2023, dans la mesure où la facture ne dépasse pas le quart des dépenses d'investissement de 2022
- de donner tout pouvoir au maire pour sa réalisation et la signature de tous documents y afférents.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente le Budget 2023, tel que résumé ci-après.

PRESENTATION DU BUDGET 2023

Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
chapitre	libellé		chapitre	libellé	
11	Charges à caractère Général	325 802,00 €	001	Déficit antérieur reporté	160 787,00 €
12	Charges de personnel	63 605,00 €	16	Emprunts et dettes	19 931,00 €
65	Autres charges de gestion	70 390,00 €	20	Immobilisations incorporelles	7 500,00 €
66	Charges financières	6 832,00 €	21	Immobilisations corporelles	20 250,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	23	Immobilisation en cours	161 099,00 €
681 042	Dotations aux amortissements	0,00 €	27	Autres immob financières	0,00 €
23	Virement à la section d'investissement	61 904,00 €			
	TOTAL	528 633,00 €		TOTAL	369 567,00 €
Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement		
chapitre	libellé		chapitre	libellé	
70	Ventes de produits prestations de services	16 265,00 €	001	Solde de la section d'investissement	0,00 €
73	Impôts et taxes	147 280,00 €	10	Dotations fonds divers réserve	197 322,00 €
74	Dotations subventions	67 863,00 €	13	Subventions d'investissement	100 431,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 019,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	7 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	2805 040	Immobilisation en cours	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	64 314,00 €
002	Excédent antérieur reporté	282 206,00 €			
	TOTAL	528 633,00 €		TOTAL	369 567,00 €

Entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

CAYET Lionel	VERRET Philippe	CARON Guillaume	LORIDAN Olivier	NORMAND Laëtitia	GUELTON Pascal
BEAUCOURT Olivier	POINCET Ingrid	CORBEAU Sabrina	L'HUILLIER Philippe	BRIDOUX François	